

**PLAN D'ACTION ANNUEL COMMUNE MANGAGOULACK**  
**HORIZON 2024 - 2028**  
**ARTICULE AUTOUR DE LA CONVENTION LOCALE DE GESTION**  
**DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES**  
**DEPARTEMENT DE BIGNONA**



**Point Focal Projet**  
**P Y-D - ANCAR**

## Table des matières

<b><i>I. INTRODUCTION</i></b> .....	<b>3</b>
<b>1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2. PRESENTATION DE LA COMMUNE</b> .....	<b>4</b>
Localisation de la commune.....	Erreur ! Signet non défini.
<b><i>PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE</i></b> .....	<b>5</b>
<b>2.1. Agriculture</b> .....	<b>5</b>
<b>2.2. Elevage</b> .....	<b>6</b>
<b>2.3. Agroforesterie</b> .....	<b>7</b>
<b>2.4. La pêche</b> .....	<b>8</b>
<b>2.5. Le commerce</b> .....	<b>8</b>
<b>2.6. Le transport</b> .....	<b>9</b>
<b>2.7. La dynamique organisationnelle</b> .....	<b>10</b>
<b>II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028</b> .....	<b>11</b>
<b>2.1 Actions d'exploitation et de commercialisation de fruits forestiers</b> .....	<b>11</b>
<b>2.2. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation</b> .....	<b>19</b>
<b><i>ANNEXES</i></b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## 1. INTRODUCTION

L'appui financier de l'AEXCID de 2022 a permis entre autres d'élaboration quatre (4) conventions locales des communes de Niamone, Mangagoulack, Sindian et Mlomp. Ce financement du même bailleur pour 2022 vise la « Promotion d'alternatives économiques et nutritionnelles durables comme stratégie de résilience face au COVID19 á travers le développement de productions agricoles communautaires gérées par des femmes dans les mêmes communes.

L'objectif général de ce deuxième projet est de **''contribuer á un modèle de développement qui garantit la durabilité de la vie á travers la souveraineté alimentaire et l'égalité du genre avec comme stratégie de développement rural une politique agroécologique durable et territorialement équilibré dans quatre (4) municipalités cibles de la région de Ziguinchor''**.

Afin d'avoir une vision et une politique claires en matière de développement économique axée sur les activités phares de la convention locale á savoir la production, la collecte, la transformation et la commercialisation des produits forestiers au sein des terroirs, la commune de Sindian et a élaboré un Plan Stratégique quinquennal. Celui-ci a permis de définir le cadre général d'intervention en matière de gestion durable des ressources naturelles notamment forestières mais aussi les productions agricoles précisément rizicoles et maraichères.

La mise en œuvre du plan stratégique nécessite la formulation de **plan d'action** accompagné de la mobilisation de ressources humaines et financières, et un dispositif organisationnel adéquat. **Le plan d'action a pour objectif** de contribuer á une gestion durable des ressources forestières á travers la convention locale élaborées en 2023. Il vise aussi á améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire ainsi que le niveau de revenus des populations de la commune de Niamone notamment **des femmes** de manière durable et équitable

Le plan d'action reprend les grands axes du plan stratégiques tout en proposant les actions et les moyens appropriés pour sa mise en œuvre.

### **1.1.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production pour une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles.

Appuyé par la coopération espagnole, via l'ONG Paix et Développement, ce projet mis en œuvre par la DZ BMC de l'ANCAR s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement définie par l'État du Sénégal pour réduire de la pauvreté mais aussi participer à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour renforcer le capital humain et valoriser les ressources.

En sommes, ce projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d'améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles des bénéficiaires à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Afin de faciliter l'opérationnalisation de la Convention Locale pour une meilleure gestion des ressources forestières, notamment des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere, ce Plan Stratégique est élaboré pour appuyer les populations locales à mieux tirer profit de l'exploitation de leurs ressources à travers le renforcement des activités de production, de collecte, de transformation et de commercialisation des fruits forestiers.

### **1.1.3 PRESENTATION DE LA COMMUNE**

La Commune de Mangagoulack fait historiquement partie de l'ancien canton du « Blouf ». Elle est située au sud-est de l'arrondissement de Tendouck et est limitée :

- A l'Est par les communes de Balingore et de Niamone,
- A l'Ouest par le littoral du fleuve Casamance,
- Au Nord par les communes de Mlomp et de Diégoune,
- Au sud par le fleuve Casamance

Elle couvre une superficie de 222 km<sup>2</sup> et compte 9 villages.

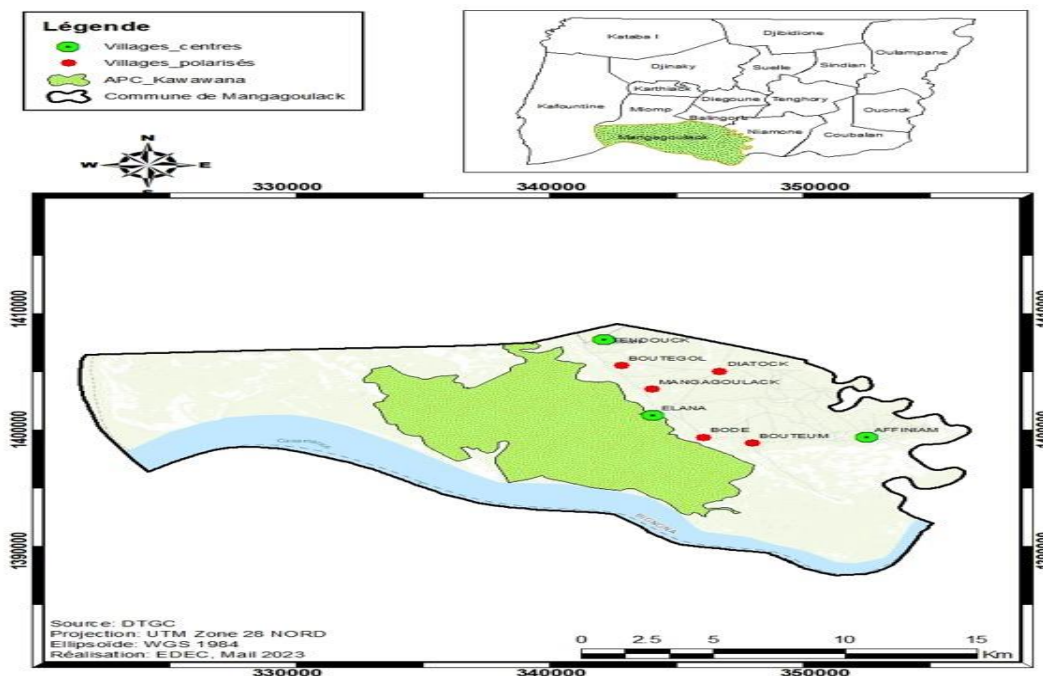


Figure 1 Commune de Mangagoulack

## PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE

### 2.1. Agriculture

L'agriculture occupe la quasi-totalité de la population et assure les principales ressources alimentaires et monétaires.

La culture du riz pluvial dans les vallées est l'activité dominante. A côté du riz, les autres cultures pratiquées sont :

- Le mil, le sorgho, le maïs comme culture vivrière
- L'arachide, l'horticulture pour les cultures de rente

La culture de sésame a connu un début d'expérimentation dans certains villages notamment Boutoeum, Diatock et Mangagoulack dans la perspective de la substituer à l'arachide. Mais comme l'arachide, les quantités récoltées n'ont pu être écoulées faute d'acheteurs.

L'évolution de l'agriculture locale est marquée par la persistance des méthodes culturelles traditionnelles, l'insuffisance ou la non utilisation des intrants agricoles : engrais, semences sélectionnées, fongicides.

Pourtant, la commune a bénéficié de 1996 à 1999 de l'encadrement du DERBAC, mais la persistance des formes traditionnelles d'exploitation agricole ne laisse pas croire à une véritable appropriation par les populations bénéficiaires des résultats de cet encadrement. La tendance est plutôt au maintien des méthodes et outils traditionnels d'exploitation et a comme conséquence une

baisse des rendements rizicoles qui ne sont plus suffisamment élevés pour assurer aux populations leur autosuffisance alimentaire.

Aujourd'hui, on enregistre une baisse continue des productions céréalières notamment pour le riz et le mil. Cette baisse continue, en rapport avec l'accroissement démographique, a créé dans la commune un déficit alimentaire.

L'arachide qui a atteint un rendement record dans les années 80, a vu sa productivité baisser et les superficies emblavées réduites. Cette situation est aujourd'hui aggravée par l'absence de débouché commercial et le faible prix au producteur.

Les cultures maraîchères sont en majorité pratiquées par les femmes qui s'y adonnent après la récolte du riz en s'organisant en Groupement de promotion féminine (GPF). Cette activité a beaucoup bénéficié de l'appui du CPRA qui a organisé et encadré de nombreux groupements maraichers dans la Commune. Mais aujourd'hui, avec les difficultés que connaît ce centre, beaucoup de blocs maraichers sont en léthargie.

Les villages de Mangagoulack, Diatock, Affiniam et Bodé sont à l'heure actuelle les localités où le maraichage est le plus développé. A Bodé, l'activité est exercée toute l'année. De plus en plus, les jeunes investissent cette filière mais à une échelle beaucoup plus réduite. Les cultures dominantes dans les blocs sont : l'oignon, la tomate, le "jaxatu" et le piment.

Les exploitations arboricoles (vergers) sont assez représentées dans la Commune. Elles sont liées à la demande urbaine. De plus en plus on assiste à un accaparement des terres de plateau par les vergers.

L'arboriculture apparaît aujourd'hui comme une solution alternative à l'amenuisement des terres riz cultivables.

Les principales spéculations sont entre autres : le manguier, l'oranger, l'anacardier, le mandarinier etc. Les productions sont assez importantes par année, mais sont confrontées à un problème d'attaque par des prédateurs du type de la mouche blanche et autres. Ces problèmes menacent la pleine expansion de la filière. Les atouts majeurs notés au niveau de l'agriculture dans la commune de Mangagoulack sont la disponibilité des terres de plateaux, la fertilité des sols et l'existence d'un barrage à Affiniam (Bagande).

Un potentiel de 1000 ha autour du barrage de Affiniam, sera aménagé et exploité grâce au nouveau projet de développement de la chaîne de valeurs riz.

## **2.2.Elevage**

L'élevage pratiqué est de type traditionnel extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus social qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, sinon les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.



L'intégration élevage - agriculture est réelle et se ressent autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine pour alléger les travaux agricoles est toutefois sujette à des réticences liées à des pesanteurs sociales.

Les porcins se caractérisent par une chute continue de leurs effectifs due à l'absence d'un traitement efficace contre la principale maladie : La peste porcine. L'élevage des porcs est principalement développé dans les villages à forte majorité catholique tels qu'Affiniam, Boutoeum, Djilapaô et Elana.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins, les porcins et la volaille constituée essentiellement de race locale.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire n'est pas régulier.

Très souvent, des foyers de maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les porcins. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est lié au lent développement du bétail.

Le croisement avec des races améliorées est donc une alternative et a déjà été expérimenté dans le village de Diatock.

L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour le développement du secteur. Elle constitue de nos jours une porte d'espoir avec l'appui de projet apicole au niveau CPRA à Bignona mais aussi de développement des initiatives locales avec les ruches traditionnelles.

### **2.3. Agroforesterie**

La Commune possède une réserve forestière de 2300 ha entre Tendouck et Diatock, de nombreux bois sacrés (y compris les cimetières aménagés dans les bois) et la mangrove. Les produits exploitables sont nombreux et variés : huile et vin de palme, noix de palmistes, bois de chauffe, charbon de bois, chevrons de palmiers, balais, nattes, produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée. Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la carbonisation, la coupe des palmiers et des palétuviers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations en vue de la protection et de la restauration de la forêt.

Cette prise de conscience augure de bonnes perspectives de gestion de l'environnement forestier. Le reboisement de la mangrove est aussi pratiqué dans les villages par l'association des pêcheurs de la commune. L'appui de WULAA NAFA dans l'aménagement forestier de la commune est également un atout car il assure l'encadrement et la formation des producteurs de la zone. Ceci leur permet de s'armer pour assurer une meilleure productivité.

#### **2.4. La pêche**

Le fleuve Casamance et les nombreux bolongs qui longent les villages font de la commune une zone très apprivoisée. La Commune recèle donc d'importantes ressources halieutiques : poissons, huitres, crevettes, crabes, etc. Les mises à terre sont composées de capitaines, brochets, tilapia, otolithes, ethmaloses, drépanes, carangues, etc. Mais le caractère artisanal de la pêche ajouté au manque de moyens des services techniques ne permettent pas d'évaluer le tonnage des mises à terre dans cette collectivité. L'armement piroguier est en majorité composé de petites pirogues à rames tandis que le matériel de pêche le plus fréquemment utilisé est constitué de filets éperviers, de lignes, de palangres et de pièges. Toutefois, certains pêcheurs utilisent des filets à mailles non conventionnelles contribuant ainsi à la dégradation de la ressource halieutique. La cueillette des huitres est l'apanage des femmes. La pisciculture est également un secteur très porteur pour l'avenir.

Au plan organisationnel, une association des pêcheurs de la communauté rurale a été créée pour prendre en charge les préoccupations des acteurs du sous-secteur. L'aménagement de points de débarquement à Boutégol, Tendouck, Mangagoulack et Bodé développerait l'activité et permettrait de faciliter l'approvisionnement de la Commune en produits halieutiques.

La création d'aires marines protégées est aussi une alternative dans le domaine car elle permettra d'assurer une meilleure production et une meilleure protection de la ressource.

#### **2.5. Le commerce**

L'activité commerciale dans la commune de Mangagoulack est fortement liée à l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière. Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire.

L'arachide qui bénéficiait d'un circuit de commercialisation bien structuré connaît aujourd'hui des difficultés. Les producteurs de la Commune ont du mal à écouler leur production d'arachide. La commercialisation des produits halieutiques ne pose pas de problèmes. En effet, les mareyeurs viennent s'approvisionner sur place. La demande locale est même supérieure à l'offre.

Les autres productions agricoles et les produits forestiers (vin et huile de palme, produits de cueillette) sont surtout vendus aux « banabanas ». Les productions fruitières et maraichères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les



productions locales se fait de plus en plus sentir. Par ailleurs, le mauvais état des pistes de production dans la Commune constitue un obstacle à l'écoulement des produits. L'approvisionnement en denrées de première nécessité se fait à partir de boutiques installées dans la Commune. Le marché quotidien de Tendouck fonctionne avec la vente du poisson et de divers produits.

Le commerce a payé un lourd tribut à la crise casamançaise ; en effet, à cause des irruptions fréquentes de bandes armées dans les villages, la plupart des grands commerçants qui sont en majorité des peulhs ont quitté la Commune pour s'installer à Bignona ou à Ziguinchor afin de sécuriser leurs biens.

## **2.6.Le transport**

Deux (02) voies de communication sont utilisées dans la Commune de Mangagoulack. Il s'agit des voies terrestres et fluviales :

- La voie terrestre comprend principalement deux pistes de production : Tendouck - Affiniam longue de 15 km - Elana - Diatock longue de 4 km. Ces pistes sont praticables en toute saison mais sont fortement dégradées pendant l'hivernage. La voie fluviale est constituée des embranchements du fleuve,
- Casamance.

Une voie fluviale relie Tendouck - Boutégol - Mangagoulack - Elana - Bodé et Boutoeum jusqu'à Ziguinchor. Une autre relie Diatock - Affiniam jusqu'à Ziguinchor. Les villages qui disposent de pirogue de désenclavement sont, Affiniam, Bodé et Diatock. Celle d'Elana reste une propriété privée et dessert en même temps Djilapaô et Boutoeum de même que celle de Bodé.

## **2.7.La dynamique organisationnelle**

### **◇ Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)**

Quinze (15) GPF ont été identifiés dans la CR et regroupent différentes tranches d'âge. Ces GPF sont mis en place pour faciliter les travaux des femmes, mais aussi améliorer leurs productions et mieux développer leurs activités. Comme toute structure, les GPF ont toujours une présidente, une secrétaire, une trésorière etc.

Les différents domaines d'activités sont : le maraichage, le petit commerce, l'exploitation de moulin à mil, la teinture, la transformation et l'écoulement de produits agricoles et de cueillette.

Les GPF bénéficient le plus souvent de l'appui technique de certaines organisations externes comme le CRS, Wulaa Nafa, la fondation Jean Paul II, le CPRA, TOSTAN, AJAC, le CLCOP etc. Le crédit n'est toujours pas à la portée de tous les GPF de sorte que certains se préfinancent à partir des cotisations de ses membres.

En ce qui concerne l'allégement des travaux des femmes, il existe dans la Commune dix décortiqueuses à riz, huit moulins fonctionnels et deux non fonctionnels. L'insuffisance des moyens est toujours à l'ordre du jour car certains villages ne disposent pas de ces engins et le matériel pour le maraichage est toujours en reste.

Les besoins sont aussi récurrents en formation en maintenance et en gestion du matériel et des fonds.

### **◇ Les Groupements d'Intérêt Economique**

Quarante et sept (47) GIE sont dénombrés dans la Commune ce qui montre le niveau d'organisation de la population locale. Ces GIE interviennent dans la teinture, la transformation des produits locaux, le commerce, la pêche, la savonnerie, l'arboriculture, l'élevage etc.

Les objectifs de ces GIE et organisations est le développement des activités génératrices de revenus permettant à ses membres d'améliorer leur niveau de vie.

Les GIE ne fonctionnent qu'avec les cotisations de ses membres. Le crédit qui est à petite échelle couvre mal les besoins.

Des besoins en formation et en renforcement de capacités se font sentir pour un meilleur fonctionnement des GIE.

### **◇ Les partenaires d'appuis au développement**

Au moins onze (11) organisations et programmes interviennent dans la Commune de Mangagoulack. Elles sont entre autres : Tara, CRS, Wula nafa, PAM, CLCOP, Fondation Jean Paul II, CPRA, GRDR, TERRANGA, TOSTAN, AJAC et interviennent dans la construction de digues anti sel, dans la micro finance, la pêche et la commercialisation des produits forestiers, l'aide alimentaire, l'encadrement des organisations paysannes, la dotation en moulins et décortiqueuses, le maraichage, les cases de santé et la formation. L'objectif principal de ces organisations est

d'appuyer le développement de la Commune dans un secteur bien déterminé.

## Les ressources forestières

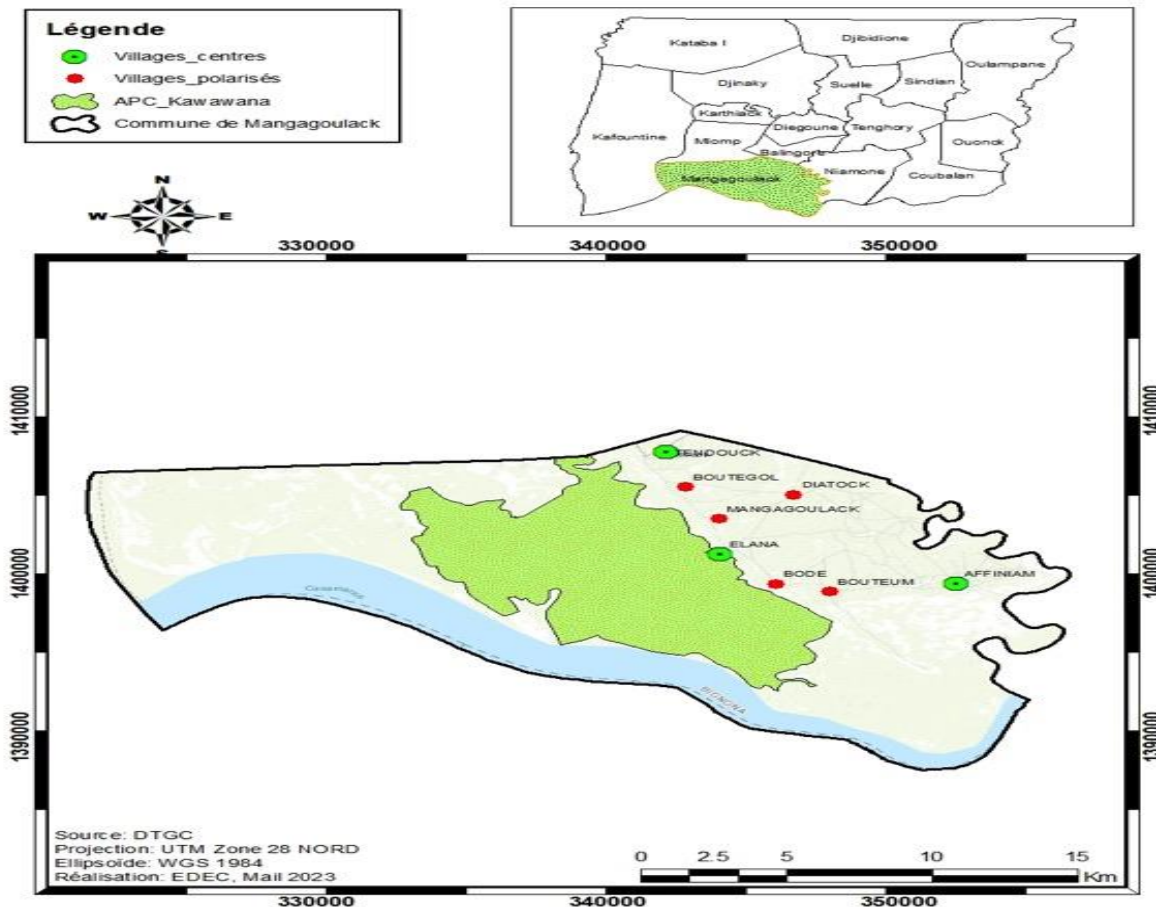






Figure 2 Carte de ressources de Mangagoulack

## II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028

### 2.1 Actions d'exploitation et de commercialisation de fruits forestiers

Rappelons tout d'abord que l'article R 12 du code Forestier 2018 Précise : « *l'exploitation de toute ressource forestière du domaine forestier est assujettie au paiement préalable de taxes et redevances dans les conditions et formes définies par décret ; à l'exception des forêts privées et du droit d'usage* » Par ailleurs, l'exploitation doit désormais, se conformer aux dispositions de la convention locale. Par exemple concernant la récolte de fruits forestiers, la convention a fixé des dates suivant les espèces comme le montre le tableau N°3 ci-dessous

Le tableau ci-dessous illustre les périodes d'interdiction de récolte des fruits forestiers

NOMS SCIENTIFIQUES	NOMS LOCAUX			FAMILLES	IMAGES	PERIODE D'INTERDICTION DE CUEILLETTE
	Joola	Mandingue	Wolof			
<i>Detarium senegalensis</i>	Bugungut	Tallo	Ditax	Caesalpinaceae		juillet – janvier
<i>Parkia biglobosa</i>	Bu gilay	néto	nééré	Mimosaceae		Mai – Juin
<i>Saba senegalensis</i>	Bindip	kaba	Madd	Apocynaceae		Mars – Mai
<i>Dalium guineensis</i>	Buparene		solom	Fabaceae		Mars - Avril

L'état actuel de dégradation des forêts de la commune ne permet pas d'envisager à court termes l'exploitation des produits forestiers ligneux (PFL) comme le bois, charbon de bois, etc. D'ailleurs, cela nécessite au préalable, l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion (PAG) qui coutent chers.

Par ailleurs, un inventaire réalisé au niveau dans la commune et autres villages voisins a montré la présence d'espèces comme les pieds de linké, Ven, fromager (bois œuvre) ont été systématiquement coupés. Au niveau de la régénération naturelle, ces espèces n'existent plus, à termes ce sont des espèces en voie de disparition.

En dehors de l'état actuel des forêts, la région de Ziguinchor est interdite à toutes exploitation de PFL depuis les événements de 2018 de Bofa. Voilà une autre raison supplémentaire de taille qui ne permet pas la coupe de bois énergie et d'œuvre.

Pour les cinq prochaines années, l'exploitation devra être cantonnée sur les PFNL notamment les fruits forestiers. A ce propos, une convention locale a été élaborée et approuvée par le conseil communale (délibération, le service forestier (validation technique du service forestier) et par autorités administratives (Sous-Préfet)

La mise en œuvre de la convention locale sur l'exploitation et la commercialisation des fruits forestiers, permettra de mettre de l'ordre et de constituer des statistiques fiables

En attendant les fruits les plus importants en quantités et valeurs commerciales sont :

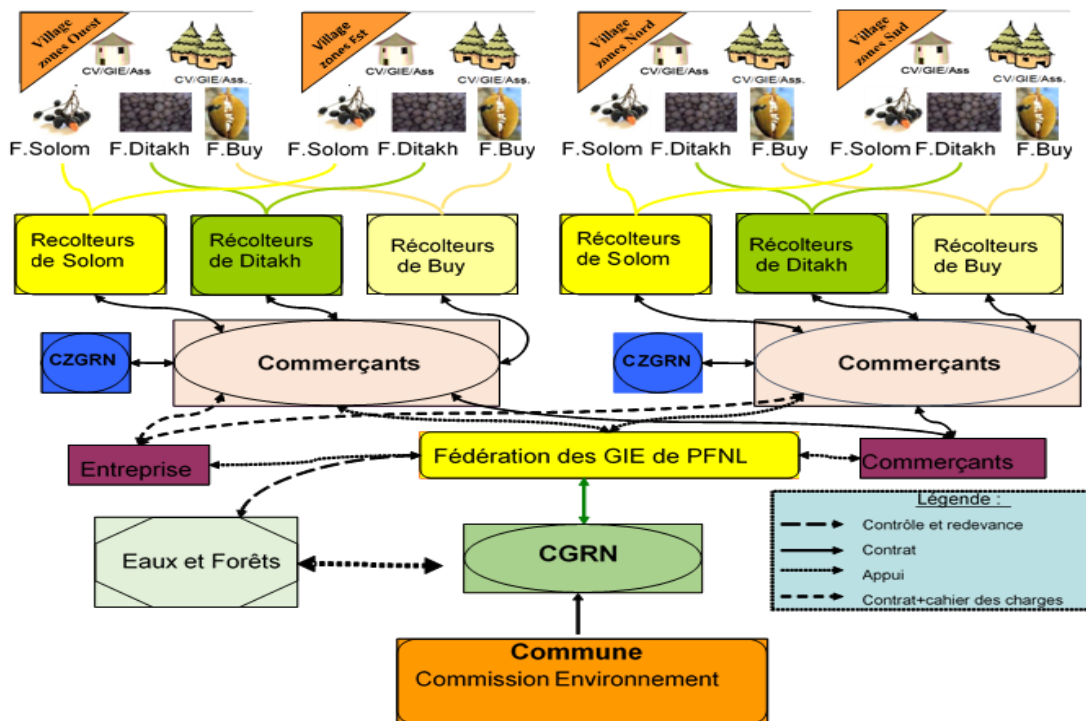
- **Le madd** (*Saba senegalensis*) sa valeur commerciale est connue de tous et les commerçants banabana achètent auprès des récolteur le panier entre 6000 F et 7000 CFA parfois 10 000 F en période de rareté.
- **Le Ditax** (*Detarium senegalensis*), ce sont des dizaines de camions qui sont remplis chaque année malheureusement, les populations locales notamment les femmes tirent jusqu'ici peu de profits de la commercialisation. La mise en œuvre de la convention locale a commencé en novembre avec le ditax et permettra probablement un partage équitable des bénéfices tirées de cette filière
- **Le solom** (*Dalium guineense*) qui est exploité pour la vente et qui procure des sommes importantes à des familles. D'après les informations, un grand sac coûte entre 25000 et

30 000 F CFA. C'est pourquoi durant la période de récolte toutes les familles se mobilisent pour récolter les fruits.

- **Le néré** (*Parkia biglobosa*). Pour le moment, les quantités exploitées semblent faibles et sont destinées pour la poudre à la consommation durant les périodes de soudure et les graines servent à fabriquer le nététo

Dans la convention locale, la commercialisation de fruits forestiers a été confiée au GIE des femmes, créé à l'échelle de la commune. Au niveau village, ce sont les Groupement de Promotion de femmes (GPF) qui assurent le travail.

La prise en considération des maillons des filières fruits forestiers est une des conditions primordiales pour que les filière informelles (traditionnelles) jusqu'ici contrôlées par les commerçants banabana passe par une phase de transition vers des filières formelles et modernes et deviennent ainsi un moteur du développement rural économique à l'échelle communal. Le schéma suivant illustre l'organisation de Groupement de filière (GF)



**Schéma : filières fruits forestiers (système coopératif à l'échelle de la Commune)**

Comme le montre le schéma, nous avons d'une part des organisations chargées de la gestion des ressources forestières au niveau zonal (CGRNZ) et d'autre part des organisations chargées de la commercialisation des fruits forestiers. Ces différentes structures travaillent sous la supervision du Comité de Gestion des Ressources Communal (CGRN) et de la commission environnement du conseil communal qui est responsable du point de vue de la loi de la gestion des ressources forestières

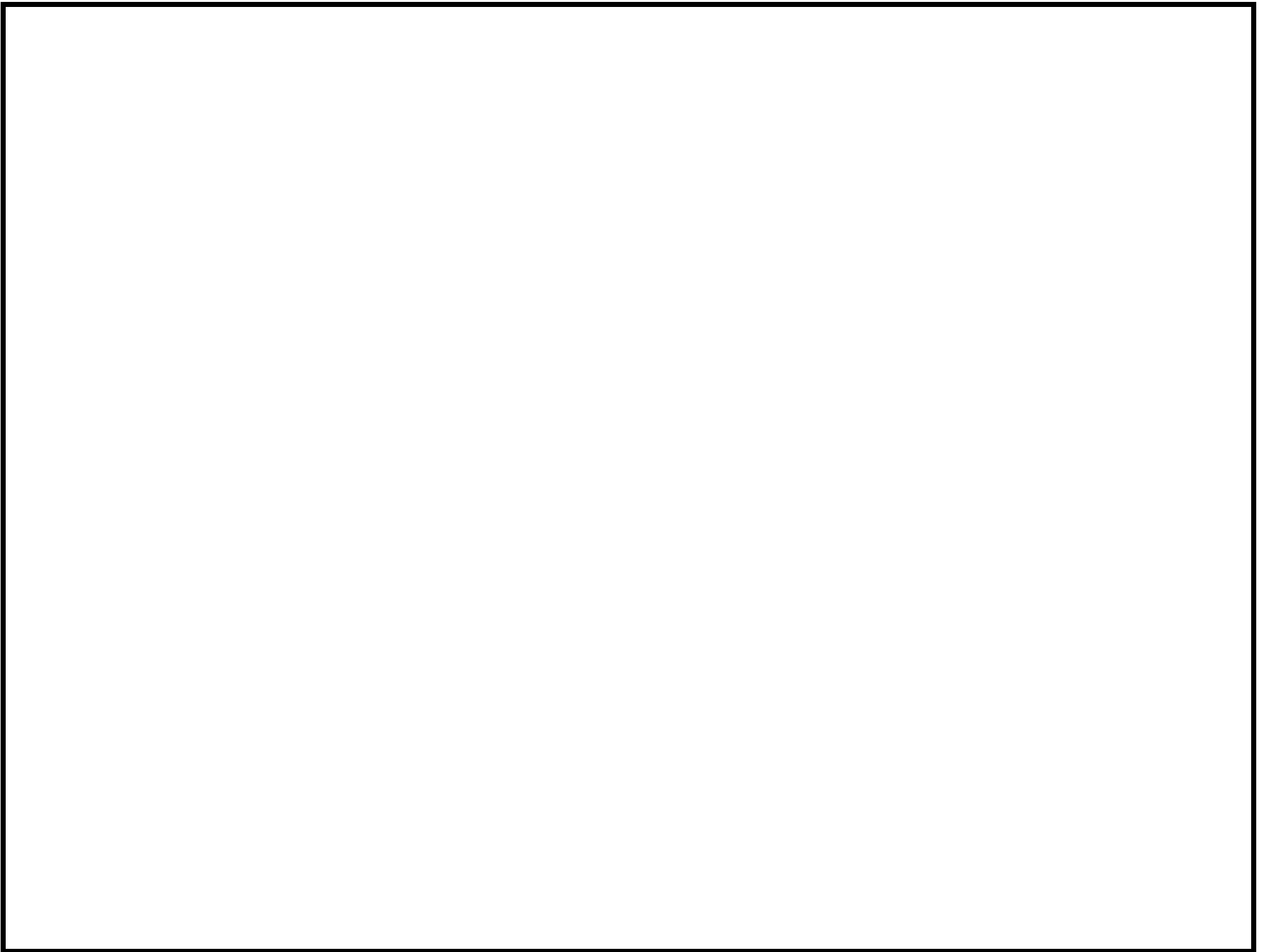
Concernant la commercialisation des fruits forestiers, c'est le GIE des femmes qui est responsable. Cependant, les bénéfices générés par la vente des fruits seront distribués entre différents acteurs concernés suivant une clef de répartition consensuelle.

Actions	Horizon 2024 - 2028																Sources de financements				Acteurs impliqués																								
	2024				2025				2026				2027				2028					CGRN	Mairie	AECID	Autre																				
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Gestion durable des Ressources Forestières de la Commune</b>																																													
Informier et partager les Plans d'Actions liés à l'application de la stratégie	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	-	-	-	-	ANCAR, Eaux et forêts, Corps Africa, Mairie, CGRN																				
Produire en nombre suffisant ledit document et les mettre à disposition		X																				100 000			Mairie, CGRN, ANCAR																				
Formaliser les relations entre le Conseil Municipal et le CGRN		X																				-	-	-	ANCAR, Eaux et forêts, Corps Africa, Mairie, CGRN																				
Intégrer dans le budget de la Mairie, une rubrique « Appui au fonctionnement du CGRN »			X																			-	-	-	Conseil Municipal																				
Organiser des missions d'informations et de sensibilisation dans chaque village		X																				-	-	450 000	ANCAR, Eaux et forêts, Corps Africa, Mairie, CGRN, AECID																				
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement Organisationnel et appui technique</b>																																													
Mettre à disposition un bureau aux responsables du CGRN dans la Mairie		X																				-	-	-	-	ANCAR, Eaux et forêts, Corps Africa, Mairie,																			
Appuyer l'équipement du CGRN (Motos, Ordinateurs, imprimantes)		X																						2 000 000	Corps Africa, Mairie,																				



Actions	Horizon 2024 - 2028																		Sources de financements				Acteurs impliqués
	2024			2025			2026			2027			2028			CGRN	Mairie	AECID	Autre				
Former le CGRN sur la Gestion Administrative et Financière			X																		1 500 000		CGRN, AECID
Organiser des réunions trimestrielles de Bilan et de planification	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			7 500 000		
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Production agricole et forestière</b>																							
Appuyer la mise en place de Pépinières forestières				X																	2 000 000		ANCAR, Eaux et forêts, Corps Africa, Mairie, CGRN, AECID
Organiser une session Formation des Formateurs sur les Bonnes Pratiques de Cueillette au bénéfice des membres du CGRN				X																500 000			
Organiser des sessions de démultiplication et de suivi				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			850 000			
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Valorisation et commercialisation des produits</b>																							
Appuyer la construction et l'équipement de 3 halls de marché avec une aire d'opérations (1/Zone)				X														3 750 000			11 250 000 (Corps Africa)	ANCAR, Eaux et forêts, Corps Africa, Mairie, CGRN, AECID	
Former les membres des Organisations sur les techniques de stockage et de conservation des produits forestiers non ligneux					X												125 000			337 500 (Corps Africa)			
Organiser des sessions de recyclage et de suivi						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Appuyer la construction et l'équipement de 3 Unités de Transformation pour les femmes (1/Zone)							X				X						7 500 000			22 500 000 (Corps Africa)			
Former les femmes bénéficiaires sur les techniques de transformation des fruits forestiers								X			X						125 000			337 500 (Corps Africa)			
Organiser des sessions de recyclage et de suivi							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	900 000						
Former les membres des Organisations chargées de la							X				X								6 000 000				

Actions	Horizon 2024 - 2028																Sources de financements				Acteurs impliqués									
	2024				2025				2026				2027				2028					CGRN	Mairie	AECID	Autre					
commercialisation et des femmes bénéficiaires d'UT sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o La GAF ;</li> <li>o La Gestion d'Entreprise</li> </ul>																														
Organiser des sessions de recyclage et de suivi									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	600 000									
<b>AXE STRATEGIQUE 5 : Accès aux financements</b>																														
Appuyer l'élaboration de 3 Plans d'Affaires pour les Organisations chargées d'acheter et de commercialiser les produits				X																										ANCAR, Eaux et forêts, Corps Africa, Mairie, CGRN, AECID



## **2.2. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation**

### ◇ Dispositif institutionnel de coordination

Le Plan Stratégique est le cadre communal d'orientation stratégique en matière de gestion durable des ressources fruitières forestières. Il constitue pour les intervenants le cadre de référence. Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership communal sur la question de la gestion durable des ressources forestières et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs. Il prévoit 2 types d'Organe : i) Le Conseil Municipal, comme organe d'orientations, ii) le CGRN comme organe de coordination et de gestion.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du PS, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

### ◇ Les instruments d'opérationnalisation

Pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser. A cet effet, il a été proposé, dans le dernier point du présent document, une esquisse de plan d'action quinquennal glissant qui devra, dans la phase d'opérationnalisation, être traduit en activités plus détaillées assorties d'un calendrier précis de mise en œuvre et d'une évaluation financière du PS.

### ◇ Le mécanisme de financement du PS

Le financement du Plan Stratégique se fera à travers les ressources communales, notamment le budget communal avec des affectations budgétaires conséquentes, les dotations des Partenaires techniques et financiers, et du secteur privé.

### ◇ Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation

Dans le souci d'opérationnaliser le système de suivi évaluation, le CGRN conduira l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation de manière consensuelle et participative pour tenir compte de la multiplicité et de la diversité des acteurs impliqués dans le Plan Stratégique. Cela permettra aux structures concernées d'avoir une compréhension commune du système

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Pour une bonne opérationnalisation de la Convention Locale (CL) portant sur la gestion durable des ressources fruitières forestières et le plan stratégique il est indispensable de prendre en compte et d'exécuter l'ensemble des stratégies définies dans le cadre de ce document. En effet, il urge que la Mairie s'implique et appuie la reproduction et la mise à disposition de la CL, appuyer le démarrage par les activités d'informations et de sensibilisation dans tous les villages en collaboration avec le Service des Eaux et Forêts. Cette activité déclenchera le processus d'appropriation de la CL au bénéfice de son application.




Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du Plan Stratégique, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Photothèque Atelier de Mangagoulack**




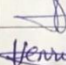
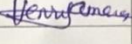
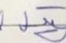
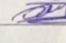
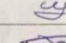
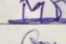
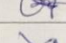
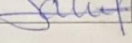
## Annexe 2 : Liste de Présence




Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GFP dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

Activité : Elaboration d'un plan stratégique    Lieu : Mairie Mangagoulack    Date : \_\_\_\_\_

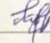
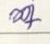
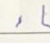
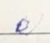
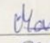
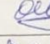
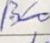
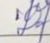
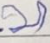
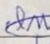
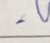
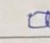
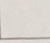
**LISTE DE PARTICIPANTS**

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Amar Lo	1673 2003 00 397	BM 5	
2	Madeleine W. Daba SARR	2449 1993 00 182	Volontaire Coup Africa	
3	Aliou Diatta	1031 1998 00 301	ASP/Pêche de Tendouck	
4	Thomas Diédhiou	1027 1973 020 30	GIE Djimoutène	
5	Amsoumama Diomé	1081 2018 000 17	GIE Djimoutène Municipale	
6	Ramatoulaye Sagna	2031 1970 000 26	GIE Oualak Essakhal	
7	Marguerite Diatta	2031 1981 000 292	GIE Oualak	
8	Sékou - Coly	1027 1988 00 125	Président du comité de gestion	
9	Abdou Faye	1150 2001 00 240	Eaux et Forêts	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GFP dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

10	Safieta Diatta	2027 1999 00 160	GIE Paroul	
11	Cile Sambou	2031 1987 000 44		
12	Saba Diédhiou	2027 1980 024 65	GIE Paroul	
13	Tombo Diatta	2027 1977 00 132	GIE SACCORD	
14	Mansata Sagna	2027 1982 000 64	II	
15	Brigitte Manga	2027 2002 000 70	II	
16	Binta Sambou	2031 1981 00 138	GIE SACCORD	
17	Jean Diatta	1031 2003 002 86	Cleop	
18	Sounkady Diédhiou	2031 1983 00 101	GIE Rabouta	
19	Bintou Diomé	2027 1978 030 90	GIE Paroul	
20	Aminata Sobaly Badji	2027 1983 006 59	GIE Oualak	
21	Sona Diatta	2070 2006 013 42	GIE Oualak Essakhal	
22	Aissatou Sambou	2027 1980 023 58	GIE Djimoutène	

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance  
Ex Sovimac - Kandialang - BP 794 - Tel. : 33991-47- 27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarbmc@gmail.com



Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GFP dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

23	Foulematon Sambou	2031 2000 00787	GE Djimoutène	
24	Henri Diatta	<del>1027</del> 1979 002632	Représentant du Maire	
25	Aby Sagna	2027 1989 00347	Présidente GE Dussafnal	
26	Seynabou Diatta	2027 1956 00095	GE Djimoutène	
27	Moro Vieux Sane	1042 1997 00186	CAD Mangagoulack	
28	Mounirou	1042 1997 00186	Animateur	
29	Biram Sagna	1027 1991 00434	Animateur	
30	Aliou Diatta	1027 2002 00200	Animateur	
31	Souleymane Sane	1040 1986 03173	Chf. de Poste Veterinaire	
32	representant CADL		Tendouck.	